



Tournoi de rentrée du Comité du Cher de Tennis de Table

REGLEMENT

Article 1 : le tournoi est ouvert uniquement à tous les pongistes licenciés 2021 du département. Les classements pris en compte sont ceux de la première phase de la saison 2021/2022. Le droit de participation et d'inscription est de 2 euros retirés sur le compte club. Un seul tableau par joueur. (Coefficient : 0.5)

Article 2 : le tournoi est mixte et se disputera avec une formule classement intégral. Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 3 : fin du pointage 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 4 : 4 tableaux seront proposés avec les horaires suivants sans pause méridienne.

Tableaux	Première partie	Dernière partie
A : 500 à 799 points	8h30	16h30
B : 800 à 1099 points	9h00	17h00
C : 1100 à 1399 points	9h30	17h30
D : 1400 points et plus	10h30	16h00

Ces horaires sont prévus pour des tableaux comportant 32 joueurs (A, B, C) et 16 joueurs pour le tableau D. Ainsi, 5 ou 4 parties sont garanties. Le C18TT se réserve le droit de les modifier en fonction des inscrits.

Article 5 : l'inscription devra parvenir à ad18tt@gmail.com grâce au fichier d'inscription, ainsi qu'une copie à votre club **pour le 16 septembre 2021 dernier délai.**

Article 6 : chaque vainqueur de tableau se verra remis 30 euros et le finaliste 15 euros.

Article 7 : la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu, le maillot du club est recommandé. Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisateur.

Article 8 : chaque joueur sera tenu d'arbitrer à la demande des juges arbitres.

Article 9 : le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Article 10 : le C18TT décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet.

Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwiches par le club du CJM Bourges.

En espérant vous voir nombreux à l'occasion de cette rentrée pongiste.

Adil Eddahis

